

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 20 novembre 2025, à 20 h 30 à la salle de rencontres de la Régie située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Mario Lemay, président
- Monsieur Simon Lacoste, premier vice-président
- Monsieur Martin Damphousse, deuxième vice-président
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Madame Brigitte Collin, directrice
- Madame Lucie Bisson, directrice
- Monsieur Sylvain Dubuc, directeur

Messieurs Christian Huard, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie, Marcel Huard, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Jean Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Natalie Parent, membre substitut de la Ville de Varennes et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

**Résolution 25-5603                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

Sur proposition de Monsieur Christian Huard appuyé par Monsieur Martin Damphousse il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 18 décembre 2025 tenue à 17h 30 à la salle de rencontres de la Régie située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**L'ordre du jour est le suivant :**

Résolution 25-5604	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025
Résolution 25-5605	Règlement #61 – Présélection système d'ozonation
Résolution 25-5606	Avis de motion et projet de Règlement #62 – Services professionnels pour la mise aux normes des génératrices de l'usine
Résolution 25-5607	Approbation des dépenses 21 novembre au 18 décembre 2025 Prochaine séance
Résolution 25-5608	Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**Résolution 25-5604                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

Sur proposition de Madame Brigitte Collin appuyée par Monsieur Simon Lacoste il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 20 novembre 2025.

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**Résolution 25-5605                    RÈGLEMENT #61 – PRÉSÉLECTION SYSTÈME D'OZONATION**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable désire présélectionner le système d'ozonation et que 5% de la valeur des équipements qui sont estimés à 5 M\$ sont nécessaires pour compléter les plans et devis avec l'aide du fournisseur;

ATTENDU QUE la Régie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces achats;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2025 sous le no 61;

LE CONSEIL DE LA RÉGIE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable est autorisée par le présent règlement à faire la présélection des équipements d'ozonation pour permettre aux ingénieurs de compléter les plans et devis pour l'implantation du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, ces coûts étant plus amplement décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 La Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 250 000 \$, le tout pour payer le coût de cette présélection estimés à 250 000 \$, tels qu'ils sont décrits à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 250 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

Cette répartition s'établit comme suit :

Ville de varennes :	44,165 %
Ville de Sainte-Julie :	44,165 %
Ville de Saint-Amable :	11,67 %

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**Résolution 25-5606**                    **AVIS DE MOTION ET PROJET DES RÈGLEMENT #62 – SERVICES PROFESSIONNELS MISE AUX NORMES DES GÉNÉRATRICES DE L'USINE**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, est demandé pour le règlement d'emprunt 62 décrétant un emprunt pour la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection et la mise aux normes des systèmes de génératrices du 1870, route Marie Victorin pour une dépense n'excédant pas 571 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'UN dépôt est demandé pour le projet de règlement numéro 62 intitulé règlement décrétant la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection et la mise aux normes des systèmes de génératrices;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Madame Lucie Bisson appuyée par Monsieur Marc-André Savaria, il est donné avis de motion qu'il sera adopté à la séance régulière du jeudi 15 janvier 2026 le règlement d'emprunt 62 décrétant un emprunt pour la préparation et l'exécution des plans et devis pour la réfection et la mise aux normes des systèmes de génératrices du 1870, route Marie-Victorin pour un montant de 571 000 \$

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**Résolution 25-5607**                    **APPROBATION DES DÉPENSES DU 21 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2025**

Sur proposition de Monsieur Simon Lacoste appuyé par Madame Brigitte Collin, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 21 novembre au 18 décembre 2025.

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**PROCHAINE SÉANCE**

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le jeudi 15 janvier 2026 à 20h30 à la salle de rencontres de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes;

Entrée en vigueur : 18-12-2025

**Résolution 25-5608**                    **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Monsieur Martin Damphousse appuyé par Madame Lucie Bisson, il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 18-12-2025

.....  
Président

.....  
Secrétaire-trésorier